



## Délibération 2019 – 088 du 9 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON

MM. X. DUQUESNE – L. GABRELLE – E. LEFEBVRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – E. BURDIAC – H. COPIN – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT – J.M. LECORNET

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J COTTEL,  
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. C. HEMAR,  
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE,  
M. J.L. CANDAT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY.

**OBJET** : Service Dév. Eco. – Programme Alimentaire Territorial - Dépôt d'une candidature à l'appel à projets Régional du Programme National pour l'Alimentation 2019/2020.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire la démarche initiée par l'intercommunalité du Sud Artois pour favoriser toute action permettant au territoire de devenir un territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Monsieur le Président rappelle que cette démarche passe par des actions visant à réduire la consommation énergétique du territoire, à favoriser les sources d'énergie renouvelable mais également à favoriser de nouvelles formes d'agriculture en introduisant la vente de produits locaux en circuits courts et en introduisant les cultures biologiques nécessaires aux besoins de la consommation des habitants du territoire ainsi que de la restauration collective hors domicile.

Monsieur le Président indique au conseil communautaire qu'un appel à projets régional a été lancé par la Direction Régionale de L'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt au titre du Programme National pour l'Alimentation 2019- 2020.

Monsieur le Président détaille les orientations définies par le Programme National pour l'Alimentation qui visent à répondre à des questions de justice sociale, d'éducation alimentaire des jeunes, de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'ancrage territorial.

Monsieur le Président expose ensuite les actions engagées au titre de la lutte contre le gaspillage alimentaire en ayant la volonté d'animer un réseau d'évitement du gaspillage alimentaire au niveau de la restauration collective ainsi que la réflexion initiée à l'échelle du territoire avec l'association Terres de Lien et la SAFER pour favoriser de nouvelles formes d'agriculture en introduisant la vente de produits locaux en circuits courts et en introduisant des cultures biologiques nécessaires aux besoins de la consommation des habitants du territoire ainsi que de la restauration collective hors domicile.

Monsieur le Président propose d'approuver le dépôt d'une candidature à l'appel à projets Régional du Programme National pour l'Alimentation 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le dépôt d'un dossier de candidature au titre de l'appel à projets régional dans le cadre du programme national pour l'alimentation 2019-2020 ;
- de solliciter une demande d'accompagnement financier au titre de cet appel à projets sur les actions présentées par l'intercommunalité du Sud Artois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 09 juillet 2019 et transmission  
en Préfecture le 09 juillet 2019

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

